

RECLAMATION

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un courrier soit à votre gérant soit auprès du service Administration Clients. Pour bien s'assurer que sa réclamation nous est bien parvenue, nous recommandons au client de nous l'adresser en demandant un accusé de réception à l'adresse suivante:

Quantology Capital Management – 14 rue de Tilsitt 75008 Paris

Nous nous engageons à vous envoyer un courrier d'accusé réception sous un délai de 10 jours ouvrables maximum à partir de la date de réception et à vous répondre sous un délai de 2 mois maximum à partir de cette même date.

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à votre réclamation, vous pouvez contacter l'AMF dans le cadre des services de gestion pour comptes de tiers ou l'ACP dans le cadre de l'activité en courtage de l'assurance vie.

Autorité des Marchés Financiers

Madame Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Par internet : à l'aide du formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>)

Par télécopie au 01.53.45.59.60

La charte de médiation de l'AMF est librement consultable en cliquant sur le lien suivant : <http://www.amf-france.org/Documents/statique/fr/chartemediation.htm>

ACPR

ACPR
DCPC / SIR
61 rue Taitbout
75436 PARIS CEDEX 09

Téléphone : 01 49 95 49 95 (Accueil téléphonique assuré du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).

Télécopie : 01 49 95 40 41

Mail : info-clientele@acp.banque-france.fr